



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mai 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 5 d) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : débat thématique

Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, la biotechnologie, la robotique et les technologies des énergies renouvelables, et leur évolution constante offrent d'incroyables possibilités d'améliorer le bien-être humain. Mais elles peuvent également engendrer davantage d'inégalités et de violence, ce qui peut avoir des conséquences considérables en matière de protection des droits de l'homme.

Le présent rapport vise à mettre en relief les grands espoirs et les grandes inquiétudes que soulèvent les nouvelles technologies et à pousser les États Membres et tous les acteurs à réfléchir ensemble à la façon d'exploiter la technologie en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des valeurs et des normes convenues dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, y compris la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les États Membres, la société civile, les institutions internationales et le secteur privé doivent travailler de concert pour mettre la technologie au service du bien commun en suivant la vision commune à laquelle nous avons souscrit dans le Programme 2030. Les différents organes intergouvernementaux des Nations Unies sont des lieux de débat importants qui permettent de réfléchir aux mesures que doivent prendre toutes les parties prenantes.

Le système des Nations Unies doit s'adapter au moyen des programmes qu'il soutient, de ses analyses et de ses activités opérationnelles de développement afin d'appuyer davantage les efforts visant à mettre les technologies au service du bien commun. Sur la base de consultations menées au sein du système, le Secrétaire général a lancé une stratégie interne visant à renforcer la capacité de l'Organisation à se familiariser avec les nouvelles technologies et à les utiliser afin qu'elle exécute ses mandats plus efficacement et renforce l'appui qu'elle apporte aux États Membres.



Le présent rapport fait suite à la résolution [61/16](#), dans laquelle l'Assemblée générale a décidé que le Conseil économique et social devait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment au moyen d'un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe étayée par un rapport du Secrétaire général. Depuis l'adoption de cette résolution, le Conseil a initié une série de débats thématiques lors de son débat de haut niveau sur les questions nouvelles qui intéressent les travaux du Conseil.

I. Introduction

1. L'évolution technologique rapide en cours touche de nombreux aspects du développement. Dans de nombreux pays, les innovations technologiques ont déjà provoqué des changements profonds dans plusieurs domaines tels que la santé. Elles laissent entrevoir un futur où la médecine sera individualisée et les pandémies moins nombreuses, où les connaissances seront partagées à l'échelle mondiale, où la gestion du climat sera durable, où l'inclusion financière et l'entrepreneuriat seront accélérés, voire où les astéroïdes feront l'objet d'une exploitation minière. Ces changements peuvent améliorer la condition humaine partout dans le monde, et nous offrent de puissants moyens de réaliser les engagements que nous avons pris ensemble en faveur des objectifs de développement durable.

2. Si ces technologies sont très prometteuses, elles ne sont pas sans risque. Certaines suscitent l'anxiété et même la peur. Elles peuvent être utilisées à mauvais escient ou avoir des conséquences négatives inattendues. Elles soulèvent des questions qui sont au cœur des valeurs de l'Organisation des Nations Unies, du développement durable, des droits de l'homme et de l'avenir de l'humanité.

3. Nous ne sommes pas impuissants face à ces évolutions complexes. En tant que communauté internationale, nous sommes les moteurs du changement, ceux qui ne cessent de repousser les limites du savoir. Nous avons le pouvoir de mettre les technologies d'avant-garde au service du bien commun et du type de monde que nous voulons à l'horizon 2030. C'est à nous qu'il appartient de nous rassembler pour repenser notre approche en matière de politique, transformer la façon dont nous incitons au changement, préserver nos valeurs et établir un projet sur le long terme. Le présent rapport vise à mettre ce processus en marche.

II. Les nouvelles technologies – promesses et dilemmes

4. Les technologies peuvent contribuer aux objectifs communs de l'humanité. Elles nous donnent de puissants outils pour concrétiser la vision du Programme 2030. Néanmoins, nous ne devons jamais perdre de vue les risques qu'elles peuvent présenter pour nos valeurs communes. En outre, il est possible que certaines innovations et technologies d'avant-garde ne puissent pas servir de catalyseurs de progrès viables en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, compte tenu des coûts élevés qu'elles impliquent. Elles risquent même de détourner des ressources qui pourraient être allouées à des solutions fondées sur des technologies déjà développées et plus viables financièrement.

5. Récemment, les innovations ont permis de promouvoir les objectifs de développement. On peut notamment penser aux formidables avancées qui ont été enregistrées depuis le début du siècle en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À l'ère des objectifs de développement durable, la diffusion de ces technologies restera indispensable, notamment pour achever la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement dans plusieurs domaines essentiels.

6. Par le passé, les innovations en matière de soins de santé tels que les vaccins et les médicaments ont grandement contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en permettant de réduire la mortalité de l'enfant, d'améliorer la santé maternelle et de lutter contre les maladies. Ce n'est là qu'un exemple montrant que l'accès aux innovations de faible technicité et la réduction de leurs coûts continueront d'avoir une incidence considérable sur l'amélioration de la vie des êtres humains partout dans le monde.

7. Les innovations en matière de technologies médicales, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le domaine de la santé publique (communément appelée cybersanté), renforcent l'accès aux soins de santé et améliorent leur qualité. Ces innovations nous donnent la possibilité de collecter, d'analyser, de gérer et d'échanger des informations dans tous les domaines de la santé, de la recherche sur la génétique moléculaire et de la surveillance des maladies aux interventions humanitaires et aux secours en cas de catastrophe en passant par le déploiement de personnel. Elles nous permettent de fournir des services de santé de base aux populations rurales et reculées, d'améliorer l'accès à l'éducation en matière de santé et de faciliter la création de systèmes d'alerte rapide.

8. Plusieurs nouvelles technologies nous permettent par ailleurs de progresser vers des systèmes alimentaires durables et la production de denrées alimentaires d'une valeur nutritive suffisante. Il est désormais possible de réaliser ces avancées tout en préservant les écosystèmes et la biodiversité, grâce à une agriculture à plus forte intensité de connaissances et de technologies de pointe. Les nouvelles technologies améliorent les rendements agricoles et l'utilisation des ressources, réduisent l'utilisation des pesticides et le gaspillage alimentaire et aident les agriculteurs à proposer aux consommateurs des produits de meilleure qualité.

9. Les nouvelles technologies, telles que celles relatives à la formation en ligne, peuvent aussi venir compléter l'éducation et l'apprentissage traditionnels. Elles peuvent renforcer l'apprentissage, améliorer l'accès à l'éducation, notamment pour les filles et les femmes, et atteindre des groupes vulnérables et des populations isolées ou marginalisées par le passé. Les technologies favorisent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

10. L'énergie solaire et l'énergie hydraulique pourraient produire assez d'électricité pour la majorité de la population mondiale d'ici à 2030. Pour le plus d'un milliard de personnes vivant aujourd'hui sans électricité dans le monde, l'accès à cette énergie continuera de se faire par de nouveaux raccordements aux réseaux et hors réseau. À terme, les technologies devraient permettre de délaissier les combustibles fossiles au profit des sources d'énergie renouvelable.

11. Il a été démontré que les technologies pouvaient contribuer à la lutte contre les changements climatiques, notamment la technologie qui permet de mettre au point des véhicules électriques. Une croissance économique durable et profitant à tous peut favoriser le développement et créer de nouvelles possibilités d'emploi intéressantes pour toutes les composantes de la société. L'économie verte est l'économie de l'avenir.

12. L'économie verte peut générer aussi bien des bénéfices pour les entrepreneurs que des avantages pour la société. Elle permettra aussi aux industries et aux fabricants de favoriser des méthodes de production plus durables et plus efficaces. L'utilisation des robots permettra aux entreprises d'améliorer leurs chaînes d'approvisionnement et de mieux surveiller leurs processus de sorte à en améliorer la productivité et la durabilité, et donc de réduire le gaspillage et favoriser des modes de consommation plus viables.

13. Les technologies innovantes peuvent également jouer un rôle crucial dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 afin de favoriser l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous reposant sur des institutions solides et transparentes. Elles permettent aux gens d'avoir accès aux processus d'élaboration des politiques, notamment grâce à des applications d'administration en ligne, et facilitent l'accès aux services publics. L'intelligence artificielle peut contribuer à

enrayer le financement illicite, notamment la corruption et l'évasion fiscale, grâce à l'analyse et au signalement d'opérations monétaires suspectes.

14. Les technologies mobiles et numériques et Internet offrent d'énormes possibilités pour l'autonomisation des femmes. Ils peuvent donner aux femmes la possibilité de trouver et de partager des informations, d'accéder à des services de santé et d'éducation, de générer des revenus, de développer leur réseau et de faire entendre leur voix.

15. Nous devons toutefois être conscients que les avancées vers la réalisation d'un objectif de développement durable peuvent aussi compromettre les progrès accomplis en faveur d'un autre. De manière plus générale, si les technologies offrent des possibilités considérables pour la réalisation des objectifs, elles soulèvent également des questions difficiles, créent des dilemmes et présentent même des risques.

16. Par exemple, le génie génétique soulève des questions éthiques profondes quant à son incidence sur l'ensemble des êtres vivants, y compris la vie humaine. L'utilisation exponentielle de données dans le domaine des soins de santé entraîne des questions liées à la protection de la vie privée des patients et à la propriété et au contrôle des données médicales. Les réseaux sociaux nous permettent de trouver des personnes qui partagent notre état d'esprit partout dans le monde, renforçant ainsi la liberté d'expression et la créativité humaine, mais ils amplifient également les discours haineux, renforcent les clivages ethniques et politiques et facilitent le recrutement de terroristes. Ils peuvent également porter gravement atteinte à notre vie privée et aux droits de l'homme, parfois au risque de causer la mort.

17. Les réseaux de neurones et l'apprentissage profond laissent espérer l'émergence de la traduction instantanée, qui nous rapprocherait les uns des autres. Mais ils peuvent aussi s'imprégner de nos préjugés et les exacerber, et donc nous éloigner. La croissance d'Internet et de l'Internet des objets offre d'importantes perspectives économiques mais soulève également des questions de sécurité contre l'intrusion et la surveillance illégale. Dans de nombreux pays, les personnes qui tirent parti des technologies de l'information et des communications sont souvent victimes de menaces physiques, psychologiques et morales sous la forme de cyberviolence.

18. Alors que presque tous les aspects de notre vie quotidienne reposent sur le cyberspace, l'ampleur et l'omniprésence de la « cyber-insécurité » sont désormais considérées comme une menace majeure. La difficulté sur les plans technique et politique d'identifier des responsables dans les cas de cyberattaques pousse les acteurs à adopter une posture offensive, non seulement entre États mais aussi entre individus et groupes criminels armés non étatiques qui souhaitent profiter d'un degré élevé d'impunité pour développer ou obtenir des capacités potentiellement déstabilisatrices. Cette situation pourrait notamment fragiliser l'équilibre délicat et le principe de réciprocité qui sous-tend une grande partie de l'architecture de la sécurité internationale contemporaine.

19. Bien que l'automatisation, l'intelligence artificielle et la robotique annoncent le renforcement de la croissance économique, elles peuvent aussi conduire au sous-emploi et au chômage, ce qui peut exacerber les inégalités aux niveaux national et international. Plusieurs technologies novatrices, dont la robotique et l'automatisation, risquent également d'être des facteurs importants d'inégalités de salaires.

20. Si l'on veut protéger les emplois et des moyens de subsistance durables, arrêter de mettre au point des technologies permettant de réaliser des économies de main-d'œuvre n'est pas la réponse aux défis que pose la technologie. Il faut adapter celle-ci à la façon dont nous travaillons et à la façon dont nos sociétés fonctionnent.

Nous devons également anticiper les tendances futures et nous y préparer, au lieu d'y faire face lorsqu'elles se dessinent ou lorsqu'il est déjà trop tard.

21. L'humanité semble parfois être entrée dans une course contre ses machines, étant donné que les personnes capables de comprendre, sans parler de programmer, ce que ces machines font ou peuvent faire sont de moins en moins nombreuses. Les nouvelles technologies et leurs applications exigeront que des investissements massifs soient réalisés dans l'éducation et la formation. Il convient de revoir notre façon de penser l'enseignement, l'éducation et la formation. Les systèmes d'enseignement et de formation ne pourront plus se concentrer uniquement sur la façon de faire les choses, mais devront aussi cibler la façon d'apprendre les choses. Il est nécessaire d'opérer un changement structurel de sorte à préparer les jeunes à acquérir des compétences d'adaptation, notamment des compétences non techniques, un sens de la résolution de problèmes et l'esprit d'entreprise nécessaires aux nouvelles formes de travail. Les enseignants joueront de plus en plus un rôle de facilitateurs pour soutenir les étudiants en quête de nouvelles connaissances. Dans le même temps, l'éducation aura encore besoin de méthodes d'enseignement et de formation éprouvées, où les méthodes anciennes et éprouvées conserveront leur importance.

22. Vu les questions concernant la propriété et le contrôle des nouvelles technologies, la balance risque de pencher davantage en faveur des pays développés. L'évolution technologique peut être une cause majeure de l'accroissement des inégalités, peut-être même plus que la mondialisation commerciale et financière.

23. L'intelligence artificielle, la robotique et l'apprentissage automatique devraient contribuer de manière considérable à l'économie mondiale, mais ce sont les pays industrialisés et les économies émergentes qui pourraient en retirer le plus d'avantages. De nombreuses économies d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie risquent de n'en profiter que de manière marginale.

24. Les enseignements que nous pouvons tirer des progrès accomplis en matière de santé ou d'éducation ont une caractéristique commune : l'introduction de nouvelles technologies ne devrait jamais nous faire oublier notre promesse de ne laisser personne de côté, ni que les « vieilles » technologies, dont beaucoup sont encore hors de portée de bon nombre de pays en développement, ont encore un rôle à jouer.

25. L'Assemblée générale, dans sa résolution [72/242](#), s'est penchée sur l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable, y compris la question des inégalités entre les pays qui sont susceptibles d'augmenter en raison de l'accélération des innovations.

III. Prendre en main notre avenir

26. L'humanité n'est pas impuissante face à l'accélération des changements technologiques. Les politiques et les institutions joueront un rôle important à cet égard.

Gouvernance

27. Pour tirer parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies, la communauté internationale doit œuvrer ensemble, se tourner vers l'avenir et agir sans tarder tout en faisant preuve de discernement, et accepter que les pratiques actuelles ne sont peut-être pas durables.

28. De nombreuses technologies sont conçues, mises au point et déployées au moyen d'infrastructures ou dans des espaces qui ne relèvent pas de la juridiction d'un

seul État. Les décisions qui déterminent le quotidien des populations peuvent de plus en plus être influencées par des codes qui trouvent leur origine dans des logiciels. Elles ne sont pas prises par des représentants élus aux parlements, mais par des scientifiques et des innovateurs du secteur privé, dont les choix auront, sur les générations futures, des répercussions qui sont pour la plupart loin d'être claires.

29. Qui plus est, il est difficile pour les organisations de s'adapter à l'évolution rapide et à la complexité des nouvelles technologies.

30. Étant donné ce qui précède, il convient de changer la manière d'élaborer des politiques et de mettre en place des garde-fous. La marche à suivre consiste à travailler dans un cadre multipartite rassemblant les gouvernements, les innovateurs, les investisseurs, le secteur privé, la société civile, les scientifiques et tout autre acteur. Nous avons besoin d'entendre différents points de vue, de mettre en commun nos connaissances, de débattre de l'action future à mener et d'établir des alliances et des partenariats en vue de nous adapter plus rapidement au rythme des évolutions.

31. Le secteur privé, qui recèle un fort potentiel d'innovation, fournit des moyens financiers et des technologies de pointe pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable. Nous devons faire participer les entreprises à la construction de notre avenir à tous. De nombreuses grandes entreprises ont déjà adopté les objectifs de développement durable.

32. Les scientifiques, les universitaires et les chercheurs peuvent également nous aider à comprendre la complexité des innovations. Ils peuvent nous permettre d'être davantage tournés vers l'avenir, proche ou lointain, et d'anticiper l'arrivée de nouvelles technologies de pointe et leurs conséquences. Ils peuvent formuler des prévisions et élaborer des scénarios qui nous donnent un aperçu de ce que nous devons faire dès aujourd'hui pour tenir les promesses des nouvelles technologies.

33. La participation des meilleurs talents de toutes les disciplines sera nécessaire pour trouver des idées en vue de repenser et moderniser les systèmes d'éducation et de santé et les structures sociales afin de pouvoir faire face aux changements majeurs qui se produiront en matière d'emploi et dans bien d'autres aspects de la vie.

34. Par-dessus tout, il faut que les collectivités, les institutions et les personnes puissent faire entendre leur voix et participer. Les changements à venir vont profondément influencer la manière dont est partagé le temps entre vie professionnelle et vie personnelle. Il est impératif d'engager un dialogue sur l'évolution de nos sociétés. Celui-ci doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur les bouleversements démographiques qui façonnent notre avenir collectif, comme le vieillissement de la population, les mouvements de personnes et l'évolution de la confiance des peuples dans leurs institutions. Il est essentiel que toutes ces questions soient abordées car elles ont été jusqu'à présent largement absentes du débat public.

Responsabilités des gouvernements

35. Les questions soulevées ci-dessus ne signifient pas que les gouvernements ont un rôle moindre à jouer. Au contraire, ces derniers œuvrent à unir les efforts pour élaborer des politiques et introduire des garde-fous et jouent un rôle déterminant en ce qu'ils incitent à ne pas perdre de vue les valeurs et engagements communs, à créer des espaces de débats ouverts à tous les acteurs et à centrer l'action sur les besoins des populations.

36. C'est également aux responsables politiques qu'il revient de créer des environnements propices aux innovations et de définir les règles pour encadrer la recherche et l'introduction de nouvelles technologies. La communauté internationale devrait adopter des mesures incitatives, des cadres et des systèmes novateurs

permettant de veiller au respect des droits de l'homme et des valeurs fondamentales, et de promouvoir en parallèle la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans des domaines en lien avec les objectifs de développement durable.

37. Assorties de réglementations correspondantes, les nouvelles technologies et approches numériques peuvent également aider à résoudre les problèmes liés à la confidentialité, à la sécurité, à la qualité, au partage et à l'échange des données et, plus généralement, à la confiance publique dans les données utilisées à des fins politiques.

38. Le secteur public, quant à lui, continue de jouer un rôle important dans la création de nouvelles technologies et dans la promotion directe de l'innovation et du progrès technologique en faveur du développement durable. Les fonds alloués par les gouvernements à la recherche-développement doivent être destinés à des projets qui permettront de trouver des solutions en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

De nouvelles voies s'ouvrent

39. De nombreux pays et régions font déjà des efforts pour réduire les risques liés à l'informatique et aux communications. En 2014, l'Union africaine a adopté la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel¹, qui instituait les règles pour sécuriser les transactions électroniques dans le cadre d'un espace numérique fiable, pour garantir la protection des données personnelles et pour lutter contre la cybercriminalité.

40. En 2015, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a élaboré un programme de travail sur la sécurité de l'informatique et des communications et sur l'utilisation qui en est faite afin de définir des mesures visant à promouvoir un environnement informatique non violent, sûr, ouvert et coopératif et à prévenir les conflits et les crises en instaurant un climat de confiance entre les États de la région Asie-Pacifique et en renforçant leurs capacités².

41. En avril 2017, la Commission européenne a adopté une approche consistant à accroître les investissements publics et privés dans l'intelligence artificielle mais aussi à garantir que des cadres juridiques et éthiques appropriés soient mis en place. En outre, elle a étendu l'application du règlement général sur la protection des données à toutes les entreprises, où qu'elles se trouvent, qui traitent les données personnelles des résidents de l'Union européenne.

42. Pour accélérer les efforts à cet égard, il convient d'échanger les pratiques optimales ; on ne saurait souligner assez combien il est urgent de se préparer aux conséquences, bonnes ou mauvaises, que ces technologies pourront avoir. Ensemble, la communauté internationale peut faire en sorte que l'innovation ne soit pas synonyme de gadgets à la mode mais gage d'un avenir meilleur pour l'humanité et la planète.

Utiliser les instruments des Nations Unies

43. Les instruments des Nations Unies doivent être adaptés afin d'offrir un espace où les États Membres et tous les acteurs pourront débattre des cadres à instaurer,

¹ <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-cyber-security-and-personal-data-protection>.

² Programme de travail sur la sécurité de l'informatique et des communications et sur l'utilisation qui en est faite, Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, 7 mai 2015, p. 1, <http://aseanregionalforum.asean.org/files/library/Plan%20of%20Action%20and%20Work%20Plans/ARF%20Work%20Plan%20on%20Security%20of%20in%20the%20Use%20of%20Information%20and%20Communications%20Technologies.pdf>.

mettre en commun leurs bonnes pratiques et réfléchir à la nécessité de mettre en place des protocoles, des principes ou d'autres mécanismes ou mesures incitatives.

44. Un certain nombre de mécanismes intergouvernementaux ou multipartites des Nations Unies mènent déjà une action en la matière.

45. Ainsi, le Mécanisme de facilitation des technologies, notamment grâce au forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, joue un rôle déterminant dans le débat sur les effets de l'évolution rapide des technologies. Le forum est complété par une plateforme en ligne qui regroupe des informations liées à la science, la technologie et l'innovation.

46. En outre, le Forum sur la gouvernance d'Internet – plateforme multipartite essentielle – permet d'engager la réflexion sur la manière d'adapter Internet aux besoins d'une société de l'information centrée sur l'être humain et sur ses droits. Par ailleurs, le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information amène la communauté informatique à se pencher sur ces vastes objectifs. Quant à la Commission de la science et de la technique au service du développement, elle rassemble les gouvernements et autres parties prenantes afin qu'ils puissent échanger leurs points de vue et pratiques en matière de politiques stratégiques et discuter des nouveaux défis à relever et des cadres à instaurer. Le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social permet également d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les enjeux capitaux de l'intelligence artificielle.

47. Plusieurs instruments, notamment la nouvelle Banque de technologies pour les pays les moins avancés, ont été créés dans le but de promouvoir le recours aux technologies pour atteindre les objectifs de développement durable.

48. La communauté internationale doit s'appuyer sur ces forums, outils et mécanismes pour élaborer des mesures et des politiques tournées vers le bien de la collectivité. Celles-ci doivent dans tous les cas viser à améliorer les conditions de vie dans les pays en développement.

49. Dans le cadre de la coopération internationale, il convient d'adopter de nouvelles approches et d'élargir et de mettre en commun les connaissances ainsi que les technologies. Il ne faudrait en aucun cas perdre de vue la priorité, qui est de promouvoir le développement durable dans les pays les plus démunis et de ne pas faire de laissés-pour-compte. Il faut combler le fossé technologique qui sépare les pays riches et les pays pauvres, ce qui signifie qu'il faut également surmonter les obstacles auxquels se heurtent beaucoup de pays, de communautés et d'entreprises et renforcer les capacités d'innovation et de diffusion des nouvelles technologies.

IV. Adapter le système des Nations Unies de sorte à mettre les nouvelles technologies au service du développement durable

50. Les avancées technologiques rapides, telles que celles décrites dans le présent rapport, placent la communauté internationale face à des choix capitaux. Les décisions qu'elle prendra auront d'importantes répercussions sur les plans politique, socioéconomique et éthique, ainsi qu'en termes de sécurité. Il faudra donc tenir compte de toute une série de points de vue à travers le monde et s'appuyer sur des conditions équitables pour trouver un consensus durable. L'Organisation des Nations Unies est déterminée à soutenir le dialogue multipartite et la recherche d'un consensus sur de telles décisions. Toutefois, pour jouer un rôle significatif en tant qu'instance

de collaboration sans exclusive et efficace, l'Organisation doit renforcer ses propres capacités dans le domaine technologique en absorbant les innovations et en collaborant avec de nouveaux acteurs. C'est pourquoi le Secrétaire général a engagé de larges consultations avec des experts internes et externes afin de définir, à l'échelle de l'Organisation, une stratégie sur les nouvelles technologies – une sorte d'appel interne à l'action – destinée à sensibiliser davantage aux nouvelles technologies et à leurs effets, ainsi qu'à renforcer les connaissances et les compétences en la matière.

51. L'Organisation doit, en particulier, s'efforcer de mieux comprendre en quoi les nouvelles technologies influent sur les mandats de ses différents titulaires et comment, le cas échéant, elle peut les utiliser pour améliorer l'exécution des mandats ou les activités de gestion interne, et déterminer quels enseignements elle peut tirer de l'expérience pour apporter un appui plus pertinent à ses États Membres et aux autres acteurs. La stratégie sera mise en place sur la base de principes essentiels, notamment la nécessité pour l'Organisation de protéger et de promouvoir des valeurs mondiales lors de son travail sur les nouvelles technologies, d'ancrer son soutien dans la Charte des Nations Unies, d'encourager en permanence l'inclusion et la transparence, de promouvoir les partenariats et de s'appuyer sur les capacités et les mandats existants. Elle permettra de mettre en lumière une série de mesures très concrètes que les responsables de l'ONU et leurs équipes doivent mettre en œuvre pour renforcer les capacités internes et la familiarisation aux nouvelles technologies ; de mieux connaître les nouvelles technologies, les promouvoir et renforcer le dialogue à leur sujet ; de soutenir les échanges sur les cadres normatifs et de coopération ; et d'intensifier notre appui aux efforts nationaux ou régionaux de développement des capacités.

52. La stratégie traduira le désir de faire de l'ONU une organisation à la fois modeste et ambitieuse : modeste car les sujets qu'elle traite sont complexes et qu'elle doit sans cesse être à l'écoute d'un grand nombre de personnes et d'institutions et apprendre d'elles, et ambitieuse car les enjeux sont considérables et qu'elle peut jouer un rôle déterminant pour promouvoir le dialogue auprès des différents acteurs et veiller à ce que les valeurs collectives, énoncées dans la Charte, demeurent au cœur des décisions qui façonneront notre avenir.

V. Conclusion

53. Les préoccupations collectives que suscitent les technologies de pointe ont essentiellement trait aux valeurs, aux droits, à la dignité et à la coopération. Nous devons déterminer comment nous pouvons garantir que les nouvelles technologies soient enracinées dans les valeurs énoncées dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et comment elles peuvent nous aider à promouvoir les objectifs de développement durable et à construire un avenir meilleur.

54. En outre, nous devons examiner les moyens de tirer parti des nouvelles technologies et d'en limiter les risques. Face aux pertes d'emploi qu'elles peuvent entraîner, nous devons définir l'aide à apporter aux personnes touchées et, à une échelle sociale plus large, garantir que les bouleversements de l'exercice du pouvoir qu'elles induisent ne menacent pas la paix et la sécurité internationales ou la jouissance des droits de l'homme.

55. Aujourd'hui, comme dans les mois à venir, j'entends attirer l'attention de la communauté internationale sur les préoccupations collectives auxquelles les innovations technologiques nous contraignent à faire face. J'encourage l'ONU et ses États Membres, les chefs d'entreprise, les responsables universitaires, les dirigeants de la société civile et les organisations internationales à bien se préparer pour mettre

à profit les profonds changements engendrés par les nouvelles technologies et pour s'y adapter.

56. Enfin, nous devons veiller à ce que ces technologies ne creusent pas davantage les inégalités, d'autant qu'elles sont principalement mises au point dans un petit nombre de pays et d'organisations. Le monde numérique et le rythme effréné des innovations nous rappellent quotidiennement que notre mission consistant à ne laisser personne de côté est de plus en plus nécessaire et urgente.
